

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 FÉVRIER 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 15 février 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 1 février 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 31

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 11

Mme Linda TABTE pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
M. René SIMILLION pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Jean-François DELAPIERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Raphaël SULTANA
M. Albert YOGO pouvoir à Mme Valérie BOULARD
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Hervé THIBAUD pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO

Membre absent: 1

Mme Martine CHAREYRE

Délibération n°20240208DEL7

FINANCES

Mise à jour des autorisations de programme

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales notre commune met en œuvre des autorisations de programme et crédits de paiement en section d'investissement.

Pour mémoire, ce dispositif constitue une dérogation au principe de l'annualité budgétaire afin de prendre en compte le caractère pluriannuel de certaines opérations d'investissement. Ainsi, dans ce dispositif, le Conseil Municipal vote :

- une autorisation de programme (AP) qui constitue le maximum des crédits que le Conseil Municipal attribue à un projet d'investissement.
Sur la base de cette autorisation, le Maire peut engager la Commune en passant les marchés et commandes nécessaires,
- des crédits de paiement (CP) qui constituent le montant maximum qui pourra être mandaté sur l'année concernée en application des engagements pris.

Les autorisations de programmes votées sont actuellement les suivantes :

INTITULE AP	TOTAL AP en € TTC	Montant des CP en € TTC						
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Construction de la crèche de la ZAC La Clairière	2 000 000,00	6 074,72	233 707,32	194 530,79	1 067 490,00	498 197,17		
Extension du groupe scolaire Jean Moulin	7 300 000,00			129 392,02	500 000,00	3 000 000,00	3 100 000,00	570 607,98
Extension du groupe scolaire Pierre Cot	2 650 000,00		95 996,15	525 218,46	700 000,00	1 000 000,00	328 785,39	
Extension de l'espace Jacques Duret	1 200 000,00		15 872,40	83 410,36	800 000,00	300 717,24		
Rénovation de la MJC – Tranche 3	2 900 000,00		24 565,51	561 626,76	1 735 000,00	578 807,73		
Construction du groupe scolaire des Génêts	11 500 000,00		13 236,57	229 688,71	1 210 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	1 047 074,72
Construction de la crèche Elise Deroche	1 650 000,00				100 000,00	1 000 000,00	550 000,00	
Construction du poste de police	3 500 000,00				300 000,00	2 600 000,00	600 000,00	
Plan de renouvellement des véhicules	1 852 000,00				350 000,00	780 000,00	357 000,00	365 000,00
TOTAL	34 552 000,00	6 074,72	383 377,95	1 723 867,10	6 762 490,00	14 257 722,14	9 435 785,39	1 982 682,70

Avec le vote du budget primitif pour l'année 2024 il vous est proposé :

- d'ajuster à la baisse le montant de l'autorisation de programme pour la construction de la crèche de la ZAC de la Clairière. En effet, sans attendre la fin de l'opération, il est possible de la réduire de 200 000 €, la ramenant à 1 800 000 €,
- de créer 2 autorisations de programme pour le renouvellement énergétique du patrimoine bâti :
 - rénovation thermique GS La Garenne pour un montant de 2 000 000 €,
 - rénovation thermique GS Jean Jaurès pour un montant de 1 700 000 €.
 Ces opérations n'étant qu'au début de leurs phases d'étude, leurs montants et leurs calendriers seront réévalués en fonction de leur avancement,
- de mettre à jour les crédits de paiement des autres opérations afin de prendre en compte l'avancement des opérations.

Le nouveau tableau des opérations de programme est donc le suivant :

INTITULE AP	TOTAL AP	Montant des CP en € TTC			
		Réalisation cumulée au 31/12/2023	2024	2025	2026
Construction de la crèche de la	1 800 000 €	1 488 746,62 €	311 253,38 €	0,00 €	0,00 €

ZAC La Clairière					
Extension du groupe scolaire Jean Moulin	7 300 000 €	331 527,12 €	2 000 000,00 €		
Extension du groupe scolaire Pierre Cot	2 650 000 €	886 064,58 €	1 763 935,42 €	0,00 €	0,00 €
Extension de l'espace Jacques DURET	1 200 000 €	899 225,86 €	300 774,14 €	0,00 €	0,00 €
Rénovation de la MJC – Tranche 3	2 900 000 €	2 320 276,37 €	579 723,63 €	0,00 €	0,00 €
Construction du groupe scolaire des Genêts	11 500 000 €	1 435 684,15 €	6 000 000,00 €	4 064 315,85 €	0,00 €
Construction de la crèche Elise Deroche	1 650 000 €	45 598,94 €	500 000,00 €	1 104 401,06 €	0,00 €
Construction du poste de police	3 500 000 €	101 454,81 €	2 956 000,00 €	442 545,19 €	0,00 €
Plan de renouvellement des véhicules	1 852 000 €	21 798,68 €	800 000,00 €	357 000,00 €	673 201,32 €
Rénovation thermique du groupe scolaire La Garenne	2 000 000 €	0,00 €	120 000,00 €	200 000,00 €	1 680 000,00 €
Rénovation thermique du groupe scolaire Jean Jaurès	1 700 000 €	0,00 €	100 000,00 €	180 000,00 €	1 420 000,00 €
TOTAL	38 052 000 €	7 530 377,13 €	15 431 686,57 €	10 448 262,10 €	4 641 674,20 €

Ces montants prévisionnels seront revus par le Conseil Municipal en fonction de l'avancement des projets.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **REVISER** le montant de l'autorisation de programme pour la construction de la crèche de la ZAC de La Clairière en le fixant à 1 800 000 €,
- **DECIDER** de la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour le projet de rénovation thermique du groupe scolaire La Garenne,
- **DECIDER** de la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour le projet de rénovation thermique du groupe scolaire Jean Jaurès,
- **FIXER** les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement (en € T.T.C.) de ces opérations selon les tableaux présentés,
- **PRECISER** que chacune de ces autorisations de programme constituent des opérations d'équipement votées au titre de la réglementation comptable M57,
- **PRECISER** que Monsieur le Maire est autorisé à engager les dépenses relatives à ces programmes dans la limite des autorisations de programme et à mandater les crédits dans les limites des crédits de paiement votés.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le



ID : 069-216900290-20240208-20240208DEL7-DE